

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2016

Présents : M.GLAIZOL Denis, Maire- M.COUTURIER Dominique, Adjoint- M.REGAL Philippe, Adjoint- M.DESCHAMPS Christophe- M. MORFIN Marc- Mme BUFFAT-CHAPELLE Annie- M. GUILLOT Joël- Mme REGAL Chantal ,M.MINODIER Florian – Mme DESBOS Monique- – Mme CHANTIER Christiane-

Absents :

Excusés : Laurent GÉRY – Laurent ROSSI – Véronique MONTET

Secrétaire de séance : Monsieur GUILLOT Joël -

Objet : Arrêté préfectoral n° 07-2016-04-21-006 relatif au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes « Pays de Lamastre », de la communauté de communes « Pays de St Félicien » et de la communauté de communes « Val d'Ay »

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'arrêté préfectoral n° 07-2016-04-21-006 du 21 avril 2016 relatif au projet de périmètre d'une communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes « Pays de Lamastre », de la communauté de communes « Pays de St Félicien » et de la communauté de communes « Val d'Ay ».

Monsieur le maire rappelle que la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) permet à certaines intercommunalités de rester en l'état, au regard de leurs spécificités (zone de montagne, population,...)
Notre intercommunalité actuelle, à dimension humaine et avec une cohérence territoriale, est une structure essentielle pour porter les projets de développement de notre territoire.

Aussi , après en avoir délibéré , le Conseil Municipal :

Vu la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L5210-1-1

- REFUSE le projet de schéma de coopération intercommunale tel que présenté dans l'arrêté préfectoral précité ,
- INDIQUE vouloir conserver l'intercommunalité du « Pays de Lamastre » en l'état, comme le permet la loi NOTRe

En conséquence, les élus ne peuvent pas se prononcer sur la représentativité, le siège ou la dénomination d'un nouvel établissement public.

- VOTE A L' UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

Objet : Encaissement chèque GROUPAMA

Monsieur le maire rappelle les faits concernant le sinistre 24/07/2015 où une partie du mur au bas de la place du champ de mars a été endommagé par un camion .

L'assurance GROUPAMA de la commune vient de nous adresser un chèque de 2 025,00€ en règlement du solde de l'indemnisation.

Monsieur le maire sollicite l'autorisation de l'assemblée pour pouvoir encaisser ce règlement .

Après en avoir délibéré , le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise monsieur le maire à établir le titre de recette correspondant pour l'encaissement du chèque d'un montant de 2 025,00€
- le charge de toutes les démarches nécessaires.

Objet : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2016

| | |
|--------------------------------------|------------|
| FNSEA ARDECHE | 60.00 € |
| A.D.A.P.E.I. DOUX-EYRIEUX | 120.00 € |
| ASS . LOU BOU TEN | 120.00 € |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS | 180.00 € |
| ASS.COMMUNALE DE CHASSE | 180.00 € |
| ASS.DEPT.DE PROTECTION CIVILE | 120.00 € |
| ASS.ECRAN VILLAGE | 120.00 € |
| AMITIE ET LOISIRS | 180.00 € |
| CENTRE CANT. JEUNES AGRICULTEURS | 60.00 € |
| ASS.CANT. ANCIENS COMBATTANTS | 120.00 € |
| COMITE DEPT LIGUE CONTRE LE CANCER | 120.00 € |
| GROUPE JOIE ET AMITIE | 120.00 € |
| GRPT DEFENSE FLEAU ATMOSPHERIQUE | 370.00 € |
| FOYER DES JEUNES | 180.00 € |
| GROUPEMENT D EMPLOYEURS LOU VIVARAIS | 180.00 € |
| COMITÉ DES FÊTES D'EMPURANY | 180,00 € |
| FONDATION DU PATRIMOINE | 50,00 € |
| AMICALE LAIQUE D'EMPURANY | 1 430,00 € |

Objet : Location bar-restaurant

Monsieur le maire expose au conseil municipal que suite au départ du gérant du restaurant , une recherche a été engagée pour trouver un nouvel exploitant. Monsieur Franck GARNIER , représentant la SARL TIMELAIRE, propose d'assurer l'activité commerciale de l'établissement qui sera dénommé : « La Bonne Auberge »

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré :

Autorise la location d'une partie de cet immeuble à usage de commerce comprenant

- au rez-de-chaussée un bar, un espace cuisine , des sanitaires et une salle de restaurant
- au sous-sol une cave , une chambre froide et un espace rangement.

Autorise l'exploitation de la licence IV par monsieur Franck GARNIER représentant la sarl TIMELAIRE

- Met à la disposition de l'exploitant le matériel et le mobilier présents dans les lieux au jour d'entrée

Autorise monsieur le Maire à signer un contrat de location en l'étude de Maîtres BORNE-RIBEYRE, MAILLET , notaires à 07160 LE CHEYLARD avec monsieur Franck GARNIER, représentant la Sarl TIMELAIRE, aux conditions suivantes :

- Le loyer est fixé à 700 € HT mensuellement

- Une caution de 2000 € sera exigée à l'entrée dans les lieux
- Précise que compte-tenu de la difficulté à maintenir une activité économique sur la commune, accorde la gratuité de la location du 23 mai au 31 juillet 2016 inclus
- Dit que les frais d'acte seront répartis pour moitié entre les deux parties
- Précise que le nouvel exploitant s'engage à fournir les repas pour la cantine scolaire
- Précise que le loyer sera indexé annuellement sur l'indice des loyers commerciaux (ILC)
- Charge monsieur le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cet acte.

questions diverses :

Restaurant :

monsieur le maire informe que l'inauguration du restaurant par le nouvel exploitant est prévu lundi 23 mai. Les travaux de menuiseries se sont avérés plus compliqués que prévu. De faite beaucoup de poussière a envahi l'ensemble des locaux et monsieur le maire demande s'il y aurait des volontaires pour aider à tout remettre au propre car la tâche s'annonce ardue. Christophe, Philippe, Christiane, Marc, Annie, Chantal et Monique propose de se rendre disponible samedi 14 mai .

La pose des menuiseries n'a pas donné satisfaction. Les dimensions ont été mal prises ce qui a obligé à rajouter des travaux de maçonnerie.

Le reste des travaux a consisté en l'achat de divers matériels : four, hotte, centrale de nettoyage, adoucisseur et aménagement de la plonge.

L'arrivée de gaz a été reprise. A la cuisine des carreaux de verre ont été posés et apporte une autre luminosité à la pièce.

Monsieur le maire précise qu'au niveau du financement la communauté de communes du pays de Lamastre a apporté son fonds de concours et nous accorde 10 % de subvention.

Au niveau de la dotation de soutien à l'investissement public local, le dossier n'est pas encore passé en commission.

Arrêts de bus :

Un dossier de demande de subvention est parti au Conseil Départemental pour le financement des 5 arrêts prévus : Les Egaux , Géry , La Mouna, Le Petit-Claux, Le Champ du Roure.

L'ensemble des travaux est estimé à 8 705€ répartis entre le marquage au sol, les travaux de terrassement , la signalisation et les panneaux.

Le montant de la subvention n'est pas défini, il est fonction du nombre de dossiers déposés et de l'enveloppe de crédit disponible.

Voirie :

l'enveloppe des travaux de voirie est de 60 000 € cette année. Il va falloir faire l'inventaire. On constate que les travaux de terrassement, commandés l'année dernière ne sont toujours pas terminé. Il est difficile de suivre la progression et il est émis l'idée de faire appel à un autre

artisan.

Un riverain du quartier de Géry est passé en mairie pour demander à ce que le fossé soit refait devant chez lui car l'eau s'infiltré dans son bâtiment.

Aménagement :

Dans la perspective de l'aménagement du terrain autour de la salle polyvalente et d'une aire de camping-car plusieurs maîtres d'œuvres ont été contacté pour nous faire des propositions de prestations :

- sarl CETTIER et WETTEL à Saint Jean de Muzols
- NALDEO SAS à AUBENAS
- sarl ARCHIPOLIS à ANNONAY
- INGE 4CM à SAINT DIDIER EN VELAY

Divers :

les pompes de la station d'épuration concernant l'extension du Pré du Verre sont toujours en réparation. Le devis est très élevé . Faut il les faire réparer , sachant que les mêmes causes produiront sans doute les mêmes effets , à savoir qu'il est passé trop de sable dans la pompe ce qui l'a endommagée.

Ou faut il les changer par des pompes beaucoup plus appropriées à l'utilisation qui en sera faite ?

Annie demande s'il est prévu de faire faire du débroussaillage par le Tremplin. Elle précise que la randonnée organisée cet automne d'une longueur d'une dizaine de Kms va être balisée. Elle demande si l'on ne pourrait pas installer une corde ou autre moyen pour se tenir, pour sécuriser la descente derrière la maison de madame et monsieur ROCCASALVA. Monsieur le maire précise que l'échange a été acté avec monsieur Eynard-Durand maurice et que l'on peut maintenant faire les travaux nécessaires.

Dominique dit que les travaux de confection d'une fresque à l'entrée du village sont commencées avec les enfants de l'école pendant les TAP. Elle est pour l'instant en cours de réalisation à la salle polyvalente mais il va tout falloir déménager pour le weekend , location oblige. C'est une grosse tâche mais le rendu sera sans nul doute à la hauteur de nos espérances.

Il précise aussi que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

Certains tardent à envoyer leurs articles ce qui ralentit un peu la mise en forme. Malgré tout il pense pouvoir fournir une maquette pour le 20 mai . Laurent est chargé d'organise ou de réaménager le système d'arrosage à certains endroits du village.

Le cabinet NALDEO a transmis un Document de Consultation des Entreprises pour les travaux à faire avant les essais. Il a été sélectionné un certain nombre d'entreprises à qui le document sera transmis pour fournir une proposition de prix.

Marc indique que David GUILLOT lui a demandé si l'on ne pourrait pas mettre 2 ou 3 voyages de gore au chemin de Jean Dussert afin de le rendre traficable. Pourquoi pas , lorsque des travaux de voirie se feront dans le

secteur.

Monique réitère sa demande de raccordement au réseau communal d'eau potable. Actuellement le hameau comporte 2 maisons qui sont alimentées par une source privée et la question est posée de l'alimentation en cas de vente de l'une d'elle si l'accès à la source privée n'est pas maintenu. Il lui est demandé de vérifier si la vente supprime le droit à l'accès à l'eau commune et dans l'affirmative la commune réétudiera le projet d'extension.

Joël demande si les travaux de débroussaillage vont bientôt commencer ? Christophe fait part de la demande de Mme LASSARA , au Bourg, mettre un peu d'enrobé le long du mur à l'entrée de sa cour , car l'eau stagne à cet endroit.

Il précise aussi qu'il n' a pas les clefs du cadenas des bouteilles de gaz de la salle polyvalente. Voir avec Georges qui doit les détenir.

A 23h40 l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

FAIT A EMPURANY LE

Le maire,

D.GLAIZOL